



**VILLE D'EVRON
ARRÊTÉ DU MAIRE
N°819**

Réglementation du stationnement sur les places devant le 13 rue de la Fontaine à Évron le lundi 9 novembre 2020 de 09h00 à 18h00 pour faciliter une livraison volumineuse.

Le Maire de la commune d'Évron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

- Vu le Code de la Route,

- Vu le Code Pénal,

- Considérant la demande de M CLOTEAU Alban en date du 3 novembre 2020,

- Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement à tous les véhicules autres que celui procédant à la livraison de 13 palettes, sur les 5 emplacements situés devant le 13 rue de la Fontaine à Évron.

ARRÊTE

Article 1 : Le lundi 09 novembre 2020 de 09h00 à 18h00 le stationnement sur les 5 emplacements situés devant le 13 rue de la Fontaine à Évron sera interdit à tous les véhicules sauf à celui assurant la livraison des 13 palettes.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services,
M. CLOTEAU Alban,
M. le Responsable de la Police Municipale,
M. le Commandant de la COB de Gendarmerie d'Évron,
M. le Chef de Corps du Centre de Secours d'Évron,
M. le Directeur Général Adjoint des Infrastructures.

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Évron, le 04 novembre 2020.

Le Maire délégué,

Isabelle.DUTERTRE

